



Le SNUipp ne perçoit aucune subvention. Ce sont les cotisations de ses adhérents qui lui donne les moyens d'informer, agir, se déplacer, etc.

(Les cotisations sont proportionnelles aux revenus de chacun.)

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Pour partager des valeurs et des solidarités.

adhérer.snuipp.fr  

### DÉTACHÉS AEFÉ (résidents), MLF, OSUI

ainsi que les collègues en poste au SEFFECSA, ou recrutés sur place MEAE.

Échelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	122 €	139 €	140 €	144 €	148 €	152 €	161 €	173 €	184 €	198 €	212 €
PE hors classe		195 €	208 €	225 €	240 €	253 €					
PE classe excep.	220 €	233 €	246 €	264 €	283 €						
Instituteur						128 €	131 €	138 €	144 €	154 €	168 €

**Temps partiel** : montant au prorata de la quotité effectuée

**PEGC** : nous contacter

### DÉTACHÉS EXPATRIÉS AEFÉ, MEAE, COM, Écoles Européennes

Ajoutez 75 € à la cotisation correspondant à votre grade et échelon.

### CONTRATS LOCAUX et DÉTACHÉS DIRECTS établissements partenaires

Référez-vous à ce tableau, selon  **votre salaire mensuel net** :

salaire net	< 400 €	400 à 600 €	600 à 800 €	800 à 1000 €	1000 à 1200 €	1200 à 1400 €	1400 à 1600 €	1600 à 1800 €	1800 à 2000 €	2000 à 2200 €	> 2200 €
non-titulaire	20 € *	30 € *	40 € *	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €
titulaire	41 € *	46 € *	53 €	66 €	79 €	92 €	105 €	119 €	132 €	145 €	158 €

### Autres situations

**Titulaires Éducation Nationale** en disponibilité : voir grille « Contrats locaux / titulaire »

**Retraité** : 107 €

\* : ne permet pas l'envoi postal des revues syndicales (*Fenêtre sur cours* et *Pour*)

Pour adhérer en ligne : <https://adhérer.snuipp.fr/hdf>